

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du lundi 09 avril 2018 à 19 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, DURANDOT, KOLLY, MENTION, MEYNIER L., ORVAIN, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, DAVID, FREZIER, GRESSET, LAMOURET, PANISSET, PARIZOT, RADOUAN, SIMON et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : Mme MEYNIER N., M. DACLIN qui donnent pouvoir respectivement à N.DURANDOT, A.WAILLE et M. PESSE GIROD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse VINCENT

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 mars 2018 :

Ce compte rendu ne recevant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2/ Démission d'un adjoint – remplacement suppléance CAO – tableau d'ordre des adjoints :

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Michel COLOMB portant démission de son mandat d'adjoint pour convenance personnelle ; cette démission a été acceptée par le préfet ; la proposition de M. le maire de ne pas procéder à son remplacement en qualité d'adjoint est acceptée à l'unanimité ; M. Yves BLANC se porte candidat au poste de suppléant à la commission d'appel d'offres, cette candidature est acceptée à l'unanimité.

3/Comptes rendus de réunions :

- **Le 12/03 : SITCOM-installation de containers enterrés :**

L'installation des containers à déchets se poursuit sur la commune avec la recherche de deux emplacements, l'un dans le secteur « bas des Castors/rue Bellevue », l'autre plus délicat en centre du bourg Saint-Lupicin ; il n'y a rien de prévu pour l'heure à Cuttura.

Concernant l'emplacement « Place Voltaire » : les élus se donnent un temps de réflexion afin de prendre décision au prochain conseil municipal.

- **Le 21/03 : incivilités à la médiathèque :**

Trois familles (parents accompagné des enfants) ont répondu à l'invitation à réunion de M. le maire ; en présence des élus, des personnels de la médiathèque, la gendarmerie a rappelé les peines encourues en cas d'infraction, de dégradations et d'injures à agents travaillant dans le secteur public. Un compte-rendu de ces échanges a été envoyés à tous les participants y compris aux 4 familles absentes. A ce jour, on ne signale plus aucun problème. Un aménagement visant à sécuriser les lieux est prévu : pose de barreaux aux fenêtres et pose de grilles fermant l'accès du bâtiment.

- **Le 23/03 : ASA massif de l'Annuelle :**

La réflexion autour de la création d'une ASA (Association Syndicale Autorisée) avec pour but d'associer les collectivités et les propriétaires privés pour créer des dessertes forestières afin d'optimiser l'exploitation des bois sur le massif de l'Annuelle se poursuit. La prochaine étape étant d'inviter les propriétaires privés à une rencontre le 24 mai prochain. L'état des lieux visant à répertorier les parcelles et les chemins d'accès est réalisé. Une enquête d'utilité publique et une étude d'impact environnemental suivront. Le projet est piloté par l'ADEFOR.

- **Le 26/03 : commission du personnel :**

A été évoqué le départ d'un agent des services techniques au 15 mai. Un appel à candidature a été lancé afin de pourvoir à son remplacement et la commission se réunira une nouvelle fois pour établir son choix.

- **Le 03/04 : Conseil d'école RPI Coteaux du Lizon Ravilloles :**

Les effectifs d'enfants sont stables : en école maternelle, 40 enfants avec au total, en école élémentaire 52 ; les prévisions pour la rentrée prochaine sont sensiblement identiques un total de 93.

Par ailleurs, le projet éducatif du RPI arrive à échéance en fin d'année scolaire ; le suivant sera probablement plus axé sur la place du numérique à l'école.

4/ Délibérations :

1. ASSAINISSEMENT : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire rappelle que, par convention du 5 octobre 1992 modifiée signée entre la commune et les communes de Cuttura et de Ravilloles, la répartition des charges de fonctionnement de la station d'épuration a été définie en fonction des habitations raccordées au réseau.

Considérant le montant des charges à répartir pour le fonctionnement de la station d'épuration de l'année 2017, soit :

Charges :	77165.12 €
Produits :	- 9 157.73 €
Reste à répartir :	67907.39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

FIXE les charges de fonctionnement à récupérer sur la commune de Ravilloles, raccordées au réseau d'assainissement collectif de Saint-Lupicin à :

- RAVILLOLES : 11 157.18 € soit 16.43 %

2. ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION COMMUNE RAVILLOLES - POMPES LES LUNETTES

Monsieur le Maire rappelle que, par convention du 19 OCTOBRE 2017 les communes de Coteaux du Lizon et de Ravilloles, relative aux dépenses des équipements d'assainissement, la répartition des charges de fonctionnement de la station d'épuration a été définie en fonction des habitations raccordées au réseau.

Vu le changement de deux pompes à la station des Lunettes d'un montant de 10 724 euros HT, il convient de répartir les charges:

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

FIXE la participation de la commune de Ravilloles pour le changement des deux pompes de la station des Lunettes à :

- RAVILLOLES : 6 545.93 € soit 61.04 % (répartition au prorata du nombre d'habitants)

3. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LESCHERES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

FIXE les montants de participation au titre de l'année 2017 à :

- 2312.75 €uros pour les enfants de la commune de LESCHERES fréquentant l'école primaire publique ;
- 7216.06 €uros pour les enfants de la commune de LESCHERES fréquentant l'école maternelle publique ;

Les effectifs retenus pour le calcul de la participation sont ceux des enfants scolarisés au 1^{er} janvier de l'année.

4. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE RAVILLOLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

FIXE les montants de participation au titre de l'année 2017 à :

- 34 877.72 €uros pour les enfants de la commune de RAVILLOLES fréquentant l'école maternelle publique ;

Les effectifs retenus pour le calcul de la participation sont ceux des enfants scolarisés au 1^{er} janvier de l'année.

5. PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (COMPLETE LA DELIBERATION N°2017/044)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à compter du 1^{er} janvier 2018, de fixer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) ainsi qu'il suit :

HABITATIONS (Maisons, logements) :

Constructions nouvelles :

- Jusqu'à 150 m² : Forfait : 1 500 €
- au-delà de 150 m² 10 € de plus par m² de Surface de plancher ou surface taxable

Extensions :

- par m² : 10 €

INDUSTRIES, COMMERCES, FONDS ARTISANAUX : Instauration d'un tarif dégressif :

- Jusqu'à 1 000 m² de surface de plancher créée : 10 €/m²
- Pour la surface de plancher créée au-delà de 1 000 m² et jusqu'à 4 000 m² : diminution du tarif référence de 1 euro par tranche de 500 m² de surface de plancher créée
- Pour la surface de plancher créée au-delà de 4 000 m² : 1 euro par m² supplémentaire

6. ACHAT DE CARTES AVANTAGES JEUNES DU JURA 2018-2019

Monsieur le Maire expose que la Carte Avantages Jeunes, diffusée par Info Jeunesse Jura en partenariat avec par le Conseil Régional et le Conseil Départemental du Jura, participe activement au développement de l'autonomie, de la prise d'initiative et de la responsabilité du jeune.

Il rappelle que, pour un prix modique, la Carte Avantages Jeunes représente de vraies opportunités de sorties et de découvertes pour les jeunes et qu'elle regroupe des centaines de réduction permanentes et d'avantages exclusifs valable dans les domaines, du sport, de la culture, des loisirs ou encore des services ou de la vie quotidienne.

Dans la continuité de l'action sociale et de la politique culturelle engagées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'acheter, pour l'année 2018-2019, 75 cartes Avantages Jeunes du Jura à 7 € (sept) qui seront offertes aux jeunes de la commune (- de 25 ans).

7. CONTRE-ECHANGE TERRAINS AO 69 DE COTEAUX DU LIZON CONTRE TERRAIN AO 67 COPROPRIETE « SUR LA ROCHE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de céder à la Copropriété « Sur la Roche », la parcelle AO 69 d'une surface de 1 are 26 centiares EN CONTRE ECHANGE SANS SOULTE de la parcelle AO 67 d'une surface de 3 ares 36 centiares

CHARGE la SCP MILLET BUSCOZ, Notaires à Saint-Claude, d'établir l'acte de vente,

AUTORISE le Maire à réaliser la vente et à signer tous les documents et actes y afférents.

8. FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAUX D'IMPOSITION 2018

Considérant qu'en vertu de l'article 1638 du Code Général des Impôts, l'application de cette mesure au 1^{er} janvier 2017 est conditionnée par la mise en place d'un lissage du taux de la Taxe d'Habitation, sur une durée comprise entre 2 et 12 ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition 2018 et de les maintenir comme suit :

	TAUX VOTES	DUREE DE LISSAGE
TAXE D'HABITATION	9.99 %	2 ^{ème} et dernière année de lissage
FONCIER BATI	19.41 %	-
FONCIER NON BATI	51.12 %	-

9. NOMINATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DES FETES

Vu la création du Comité des fêtes de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de nommer M Gérard AUGER demeurant 1 rte du maquis à Coteaux du Lizon et M Jean-Marc PANISSET demeurant 9 rue Rouget de Lisle à Coteaux du Lizon comme représentants au comité des fêtes de la commune.

10. COMMUNE APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018/300

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2018,

Vu le projet de budget primitif présenté en cette session ordinaire du 9 avril 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget Primitif Communal 2018/300 arrêté comme suit :

COTEAUX DU LIZON - 39 - Budget Commune 300		BP	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 362 364,19	2 111 517,04
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 250 847,15
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 362 364,19	2 362 364,19
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 167 838,70	874 582,21
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 293 256,49
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 167 838,70	1 167 838,70
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 530 202,89	3 530 202,89

11. ASSAINISSEMENT APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018/301

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2018,

Vu le projet de budget primitif présenté en cette session ordinaire du 9 avril 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget Primitif Assainissement 2018/301 arrêté comme suit :

COTEAUX DU LIZON - 39 - Budget Assainissement 301		BP	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	273 818,68	196 238,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 77 580,24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		273 818,68	273 818,68
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	195 291,00	99 435,33
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 95 855,67
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		195 291,00	195 291,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		469 109,68	469 109,68

12. LOT LA PALA APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (annule et remplace délibération n°2018/52 et n°2018/55)

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2018,

Vu l'approbation du budget primitif voté le 9 avril 2018,

Vu le rejet du budget primitif notifié le 12 avril 2018 par le comptable des finances public du fait d'un suréquilibré dépenses/recettes en section de fonctionnement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget Primitif Lotissement La Pala 2018/303 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	30 236,46	39 500,26
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 9 263,80	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	39 500,26	39 500,26
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	6 459,48	30 231,46
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 93 864,07
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	6 459,48	124 095,53
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	45 959,74	163 595,79

13. FORET APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le BUDGET PRIMITIF FORET 2018/305

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2018,

Vu le projet de budget primitif présenté en cette session ordinaire du 9 avril 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Budget Primitif FORET 2018/305 arrêté comme suit :

COTE AUX DU LIZON - 39 - Budget Foret 305		BP 2018	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 213,00	11 940,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 59 258,16
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	16 213,00	71 198,16
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	11 938,00	20 781,29
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 843,29	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	20 781,29	20 781,29
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	36 994,29	91 979,45

5/ Questions diverses :

Fréquentation Salle de l'Épinette : Monsieur le Maire rappelle :

- En 2016, 63 manifestations ont eu lieu dont 45 gratuites et 16 payantes.
- En 2017, 44 manifestations ont eu lieu dont 36 gratuites et 8 payantes.

Les problèmes d'adresse postale concernant les « grande rue » de Saint Lupicin et de Cuttura ont été évoqués dans un second temps. Ce point sera évoqué lors d'une prochaine session du conseil municipal.

Les constats de vitesse excessive de certains automobilistes à Cuttura, a également été abordée.

6/ Dates à retenir :

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 22h00.